

Veille de l'Observatoire
Numéro 86 (décembre 2012)

La veille de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations porte sur les milieux d'intervention, qu'ils soient gouvernementaux, paragouvernementaux ou non gouvernementaux. Elle est axée sur les minorités racisées, les immigrants et les réfugiés, les peuples autochtones et les femmes.

L'information est présentée¹ selon le niveau d'intervention. S'il y a lieu, les réactions des ONG sont placées à la suite des informations relatives aux milieux gouvernementaux. Autrement, elles font l'objet d'une rubrique séparée.

Pour les abonnements, vous pouvez consulter notre site Internet :
http://www.criec.uqam.ca/Page/observatoire_contribuer.aspx

DANS CE NUMÉRO :

1. Données sur les Autochtones au Canada et sur la Première Nation d'Attawapiskat
2. Nouvelles mesures de Citoyenneté et Immigration Canada
3. Immigrants et emploi au Canada 2008-2011
4. Statistiques sur l'immigration au Québec
5. Rapport sur les femmes disparues en Colombie-Britannique
6. Migrants irréguliers en Grèce
7. Appel global pour les réfugiés
8. L'Organisation internationale des migrations recrute des travailleurs migrants pour le Canada
9. Accès à la justice en Europe en cas de discrimination
10. Rapport de l'OCDE sur l'intégration économique des immigrants
11. Rapport du Sénat français sur les Roms
12. Données récentes sur les migrations en Belgique
13. Critiques du nouveau système d'asile au Canada et situation des travailleurs migrants
14. L'Union européenne et les violations des droits de la personne des migrants
15. Accords de réadmission entre les pays européens et les pays tiers
16. L'État français encadre la défense des droits des étrangers en centre de rétention
17. Pratiques discriminatoires d'une banque aux États-Unis

¹ Nous regrettons qu'une part importante de la documentation présentée dans la Veille soit de langue anglaise. Pour ces documents, la traduction française n'existe pas ou n'est pas encore disponible.

GOUVERNEMENTS, INSTITUTIONS PARA-GOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES

À OTTAWA...

1. Données sur les Autochtones au Canada et sur la Première Nation d'Attawapiskat

Affaires autochtones et Développement du nord Canada (AADNC) met en ligne un document intitulé *La démographie autochtone – Projections de la population, des ménages et des familles, 2001-2026* (http://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ/STAGING/texte-text/ai_rs_pubs_sts_ad_ad_1309454434736_fra.pdf). Les projections de ce document, élaborées en partenariat avec la **Société canadienne d'hypothèques et de logement** (SCHL), se démarquent de projections publiées antérieurement, parce qu'elles concernent non seulement les Indiens inscrits mais également les Métis, les Indiens non inscrits et les Inuit. Le document propose un scénario de croissance modérée de la population autochtone totale, qui passerait d'environ un million de personnes en 2001 à environ 1,56 million en 2026.

AADNC publie également des données sur les Indiens inscrits en 2011 : *Population indienne inscrite selon le sexe et la résidence 2011* (http://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ-AI/STAGING/texte-text/rs_st_pubs_rip2011_pdf_1349278787966_fra.pdf).

Le Ministère diffuse sur son site Internet quatre documents provenant de la firme **Deloitte & Touche** et portant sur la gestion financière de la réserve d'Attawapiskat : *Vérification du cadre de contrôle de la gestion d'AADNC et de la Première Nation d'Attawapiskat (PNA)* (http://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ-AEV/STAGING/texte-text/au_atw_1350242754983_fra.pdf), *Rapport de l'auditeur indépendant (Deloitte & Touche, s.r.l. - Impossibilité d'exprimer une opinion)* (http://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ-AEV/STAGING/texte-text/au_atw1_1351104776386_fra.pdf), *Procédures d'audit spécifiées pour la Première Nation d'Attawapiskat* (http://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ-AEV/STAGING/texte-text/au_atw2_1351105081058_fra.pdf) et *Lettre de recommandation de Deloitte & Touche, s.r.l. au Chef de la Première Nation d'Attawapiskat* (http://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ-AEV/STAGING/texte-text/au_atw3_1351105140398_fra.pdf). La population d'Attawapiskat est aux prises avec une grave pénurie de logements ayant suscité l'attention des médias à la fin de 2011 et dont certains estiment que l'État est responsable. Les documents mis en ligne par le Ministère laissent entendre que les finances de la réserve ont été mal gérées, soulignant en particulier le manque de pièces justificatives pour bon nombre de dépenses.

À la suite de plusieurs semaines de protestations par des Autochtones au Canada, le **Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones** a fait une déclaration (<http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=12917&LangID=E>) dans laquelle il invite l'État canadien et les Autochtones à amorcer un dialogue fondé sur les principes énoncés dans la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

2. Nouvelles mesures de Citoyenneté et Immigration Canada

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) a fait paraître trois documents d'information dont le premier, *Établir les exigences en matière de biométrie pour le Programme des résidents temporaires du Canada* ([2](http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/documents-</p></div><div data-bbox=)

[info/2012/2012-12-07.asp](http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/documents-info/2012/2012-12-07.asp)), indique que les ressortissants de 29 pays et du territoire palestinien devront fournir des données biométriques s'ils veulent venir au Canada à titre de visiteur, d'étudiant ou de travailleur temporaire.

Un second document intitulé *Traité sur l'échange de renseignements en matière d'immigration* (<http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/documents-info/2012/2012-12-13.asp>) offre des précisions sur les règles balisant l'échange de données biographiques ou biométriques entre le Canada et les États-Unis dans le cas de demandes de visa ou de permis d'un ressortissant d'un tiers pays.

Un troisième document, *Aperçu du nouveau Programme des travailleurs qualifiés du volet fédéral* (<http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/documents-info/2012/2012-12-19.asp>), explique que l'État modifie ses critères de sélection en matière d'immigrants choisis en fonction de leur capacité d'intégration économique. Les nouveaux critères favorisent les candidats qui maîtrisent l'anglais ou le français, âgés de 35 ans et moins, qui ont une offre d'emploi au Canada ou qui ont déjà travaillé au Canada. L'expérience de travail à l'étranger a moins de poids qu'auparavant, et les diplômes obtenus à l'étranger doivent désormais faire l'objet d'une évaluation pour déterminer leur valeur au Canada.

Enfin, CIC a publié un communiqué intitulé *Pour un système canadien d'octroi de l'asile plus rapide et plus juste : La liste des pays d'origine désignés a été annoncée* (<http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiques/2012/2012-12-14.asp>). Les pays d'origine désignés sont les pays qui, d'après le Ministère, sont ceux ne devant normalement pas produire de réfugiés parce qu'il s'agit de pays démocratiques et sécuritaires. Les demandes d'asile présentées par des ressortissants de ces pays feront donc l'objet d'un traitement accéléré. La liste initiale comprend 27 pays dont 25 sont membres de l'Union européenne.

3. Immigrants et emploi au Canada 2008-2011

Une étude récente de **Statistique Canada** porte sur *Les immigrants sur le marché du travail canadien entre 2008 et 2011* (<http://www.statcan.gc.ca/pub/71-606-x/71-606-x2012006-fra.pdf>). L'étude montre que le taux d'emploi chez les immigrants âgés de 25 à 54 ans a augmenté en 2011, sans toutefois rejoindre celui des natifs; l'écart entre les deux groupes est resté sensiblement le même qu'en 2009. La croissance de l'emploi est la plus importante pour les immigrants qui résident au Canada depuis plus de 10 ans et pour les immigrants des Prairies et de la Colombie-Britannique. En ce qui concerne le pays d'origine, les immigrants nés aux Philippines présentent le taux d'emploi le plus élevé; viennent ensuite les natifs du Canada et, au troisième rang, les immigrants nés en Europe. Le taux d'emploi le plus faible et le taux de chômage le plus élevé sont observés chez les immigrants nés en Afrique, particulièrement chez ceux qui se trouvent au Canada depuis 5 ans ou moins.

À QUÉBEC...

4. Statistiques sur l'immigration au Québec

L'**Institut de la statistique du Québec** met en ligne *Le bilan démographique du Québec Édition 2012* (<http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/demograp/pdf2012/bilan2012.pdf>), dont le chapitre 4 porte sur les migrations interprovinciales et internationales. En 2011, le Québec a reçu 51 700 immigrants; niveau que l'on a constaté également en 2010 et qui n'a été atteint que quatre autres fois au 20^e siècle, soit en 1913, 1914, 1957 et 1991.

Soixante-dix pour cent des immigrants arrivant au Québec en 2011 relevaient de la catégorie « immigration économique »; 19% appartenait à la catégorie « regroupement familial » et 10% étaient des « réfugiés et personnes en situation semblable ». En ce qui a trait aux pays d'origine, Haïti et la Chine arrivent en tête, suivis de l'Algérie, du Maroc et de la France. (On retrouve ces cinq pays tout au long de la période 2007-2011, mais dans un ordre différent). Il est à noter que dans l'ensemble du Canada, les principaux pays de naissance des immigrants sont presque tous différents de ceux des nouveaux arrivants au Québec. Au Canada, trois pays se situent loin devant les autres, soit les Philippines, la Chine et l'Inde; viennent ensuite l'Iran, les États-Unis, le Pakistan, et enfin Haïti en septième position.

Le **ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles** du Québec (MICC) diffuse également un ensemble de données sur les immigrants au Québec : *Présence en 2012 des immigrants admis au Québec de 2001 à 2010*

(http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Presence_2012_immigrants_admis_Qc_2001-2010.pdf), *Portraits régionaux 2001-2010 : Caractéristiques des immigrants établis au Québec et dans les régions en 2012* (http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Portraits_regionaux_2001-2010.pdf) et *Bulletin statistique sur l'immigration permanente au Québec – 3^e trimestre et 9 premiers mois de 2012* (<http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/BulletinStatistique-2012trimestre3-ImmigrationQuebec.pdf>).

AILLEURS AU CANADA...

5. Rapport sur les femmes disparues en Colombie-Britannique

En Colombie-Britannique, la **Commission d'enquête sur les femmes disparues** dirigée par Wally Oppal a publié son rapport final : *Forsaken : The Report of the Missing Women Commission of Inquiry*. Ce rapport de plus de 1 400 pages se présente en cinq volumes (<http://www.missingwomeninquiry.ca/obtain-report/>) dont un résumé de quelque 180 pages : *Executive Summary* (<http://www.missingwomeninquiry.ca/wp-content/uploads/2010/10/Forsaken-ES-web-RGB.pdf>). Le rapport étudie les enquêtes policières menées entre 1997 et 2002 sur la disparition de 67 femmes marginalisées vivant dans le quartier Downtown Eastside de Vancouver; des femmes autochtones y formaient le tiers de ce groupe (alors que les Autochtones ne représentent que 3% de la population de la Colombie-Britannique).

En réponse au rapport Oppal, l'**Association des femmes autochtones du Canada (AFAC)** a publié un communiqué conjoint avec l'**Alliance canadienne féministe pour l'action internationale (ACFAI)** dans lequel elle réitère la demande d'une enquête nationale sur les meurtres et la disparition de femmes autochtones. Les deux organismes reprochent au rapport Oppal de ne pas porter « spécifiquement sur les femmes et les filles *autochtones* ni sur les multiples facteurs qui causent l'épidémie de violence extrême envers elles ».

À propos du meurtre récent d'une jeune femme autochtone à Kamloops, l'**Assemblée des Premières Nations** et d'autres leaders autochtones ont de nouveau demandé la tenue d'une commission nationale d'enquête (<http://www.afn.ca/index.php/fr/nouvelles-et-medias/dernieres-nouvelles/la-famille-de-cj-morningstar-fowler-le-chef-national-atleo-de-lassemblee-des-premieres-nations-et-dautres-dirigeants-des-premieres-nations-demandent-instamment-la-tenue-dune-commission-nationale-denquete-publique-sur-les-femmes-autochtones-disparues>).

DANS LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES...

6. Migrants irréguliers en Grèce

Dans le cadre d'une enquête d'un an sur les droits des migrants aux frontières de l'Union européenne, le **Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits des migrants** a publié un document dans lequel il rend compte de sa mission en Grèce : *Irregular Migrants in Greece Are Also the European Union's Responsibility*

(<http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=12860&LangID=E>).

Le Rapporteur spécial souligne que le nombre élevé de migrants irréguliers forcés de séjourner en Grèce est largement le reflet des politiques et des pratiques de l'Union européenne. Ces migrants ne peuvent ni retourner chez eux, ni s'intégrer au marché du travail au moment où la Grèce connaît une grave crise économique. Le Rapporteur incite l'Union européenne à assumer son rôle crucial de gestion des flux migratoires en Grèce et demande aussi au gouvernement grec d'adopter une politique-cadre en matière de migration qui soit fondée sur les droits humains des migrants.

Un rapport récemment mis en ligne par **Amnesty International**, *Greece: The End of the Road for Refugees, Asylum-Seekers and Migrants*

(<http://www.amnesty.org/en/library/asset/EUR25/011/2012/en/443c4bcd-7b2e-4070-916c-087008f6762f/eur250112012en.pdf>), documente les conditions de vie très difficiles des migrants en Grèce, les politiques de l'État grec axées sur la détention et les attaques racistes dont on constate l'augmentation depuis 2010. Le rapport souligne la responsabilité de l'État grec et de l'Union européenne à cet égard.

7. Appel global pour les réfugiés

L'**Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)** diffuse son *Appel global 2012-2013* (<http://www.unhcr.fr/ga12/index.xml>) comportant des observations générales sur la situation des réfugiés dans le monde ainsi que des résumés par région et par sous-région (<http://www.unhcr.fr/cgi-bin/texis/vtx/search?page=home&skip=0&cid=4acb455f18&comid=4b66da706>). Le document souligne que « plus de 7 millions de réfugiés (soit les trois quarts des réfugiés relevant de la responsabilité du HCR) sont piégés dans des situations d'exil prolongé, sans aucune solution en vue ».

La situation au Canada est abordée dans la section consacrée à la sous-région *Amérique du Nord et Caraïbe* (<http://www.unhcr.fr/50c5bc28b.html>). HCR souligne que le Canada est le deuxième pays du monde, après les États-Unis, pour le nombre de réfugiés qu'il accepte pour la réinstallation (il s'agit de personnes quittant leur premier pays d'asile pour vivre dans un autre pays). L'organisme signale l'adoption de la *Loi visant à protéger le système d'immigration du Canada* et indique que les pratiques de détention au Canada « continuent d'être un motif d'inquiétude ». Il affirme aussi que « le retard dans le traitement des dossiers dans le régime de l'asile aussi bien dans le pays qu'à l'étranger fait parfois obstacle à l'octroi d'une protection en temps voulu » et déclare enfin que « le manque de ressources limite la capacité du HCR de soutenir les activités de protection au Canada ».

8. L'Organisation internationale des migrations recrute des travailleurs migrants pour le Canada

Dans un communiqué intitulé *Des travailleurs migrants honduriens se rendent au Canada* (<http://www.iom.int/cms/fr/sites/iom/home/news-and-views/press-briefing-notes/pbn->

2012/pbn-listing/honduran-labour-migrants-travel.html), l'**Organisation internationale des migrations (OIM)** fournit quelques précisions sur le travail qu'elle accomplit depuis 2007 pour recruter en Amérique centrale, en Colombie et à l'île Maurice des migrants qui viennent travailler dans les usines de conditionnement de la viande au Canada. En 2010, l'organisme a signé un accord cadre de coopération avec la compagnie Maple Leaf Foods du Canada, et en vertu de cet accord, elle a aidé la compagnie à recruter 245 personnes au Salvador et au Honduras en 2012.

9. Accès à la justice en Europe en cas de discrimination

L'**Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)** a mis en ligne un rapport et une fiche d'information intitulés respectivement *Access to Justice in Cases of Discrimination in the EU – Steps to Further Equality* (<http://fra.europa.eu/sites/default/files/fra-2012-access-to-justice-social.pdf>) et *L'accès à la justice en cas de discrimination dans l'UE – Vers une plus grande égalité* (http://fra.europa.eu/sites/default/files/fra-factsheet_access_to_justice_fr.pdf). L'analyse est basée sur des entretiens réalisés en Autriche, en Belgique, en Finlande, en France, en Italie, en République tchèque et au Royaume-Uni avec des personnes qui ont déposé une plainte en matière de discrimination et avec d'autres qui ont choisi de ne pas donner suite à une plainte. L'enquête révèle des carences en termes de structures et de procédures utilisées pour faire valoir des droits fondamentaux, notamment une absence de soutien institutionnel quant à la manière de déposer une plainte, et un climat politique et social hostile à de nombreux groupes ciblés par la discrimination. Le rapport comprend des recommandations touchant les structures, les procédures et le soutien aux victimes de discrimination.

10. Rapport de l'OCDE sur l'intégration économique des immigrants

L'**Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)** a mis en ligne un rapport sur l'intégration économique des immigrants intitulé *Settling In: OECD Indicators of Immigrant Integration 2012* (http://www.oecd-ilibrary.org/social-issues-migration-health/settling-in-oecd-indicators-of-immigrant-integration-2012_9789264171534-en). Le rapport propose des indicateurs clés pour évaluer l'intégration (conditions de vie matérielles, santé, éducation, marché du travail, engagement civique) et analyse à la fois la situation actuelle et les progrès accomplis depuis dix ans. On constate que les migrants et leurs enfants affrontent des désavantages persistants qui ne peuvent être complètement expliqués par des différences socio-économiques (âge, scolarité, revenu, expérience de travail). Le dernier chapitre est consacré à la discrimination, cause possible des désavantages en question. Le chapitre propose un survol des principaux concepts en matière de discrimination et des statistiques disponibles à ce sujet.

AILLEURS DANS LE MONDE...

11. Rapport du Sénat français sur les Roms

En France, la **Commission des affaires européennes** du Sénat a déposé un *Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires européennes sur l'intégration des Roms : un défi pour l'Union européenne et ses États membres* (<http://www.senat.fr/rap/r12-199/r12-1991.pdf>). Le rapport a pour but « d'apporter des informations concernant les populations roms, leur situation actuelle au sein des États de l'Union européenne, la discrimination qui les frappe,

de présenter un état des lieux des stratégies en cours pour l'intégration des Roms et de formuler des recommandations pouvant permettre d'accélérer ce processus ».

Les auteurs insistent sur la nécessité de renforcer le rôle des organisations européennes et la coordination entre les États membres, notamment en soutenant le Conseil de l'Europe, en raffermissant le rôle de l'Union européenne et en améliorant la coordination entre les pays d'accueil et les pays d'origine. Au chapitre des stratégies nationales, le rapport juge contre-productive les mesures de discrimination positive visant exclusivement les Roms. En France, il est recommandé d'abolir les mesures discriminatoires qui restreignent l'accès des ressortissants roumains et bulgares au marché du travail, de ne poursuivre qu'à certaines conditions la politique des « villages d'insertion » et de ne faire aucune expulsion de campement illicite tant que l'on n'a pas établi un diagnostic des besoins des populations et proposé des solutions de relogement.

12. Données récentes sur les migrations en Belgique

Dans un document intitulé *Migrations et populations issues de l'immigration en Belgique* (http://www.diversite.be/index.php?action=publicatie_detail&id=157&thema=4), le **Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme** « présente les statistiques disponibles les plus récentes en matière de flux migratoires et de dynamique démographique des populations issues de l'immigration ». Les chapitres actualisés en 2012 portent sur les sources de données et les définitions, les flux migratoires depuis et vers la Belgique, la population étrangère « légale », l'acquisition et l'attribution de la citoyenneté belge à des étrangers, et la population étrangère en situation irrégulière.

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

LOCALES...

13. Critiques du nouveau système d'asile au Canada et situation des travailleurs migrants

Le **Conseil canadien des réfugiés (CCR)** a fait paraître un ensemble de documents critiquant le nouveau système visant les demandeurs d'asile au Canada, entré en vigueur le 15 décembre 2012 : *Overview: Pre-December 15 Cases after Refugee Reform* (<http://ccrweb.ca/fr/overview-backlog-cases-after-refugee-reform>); *Concerns about Changes to the Refugee Determination System* (<http://ccrweb.ca/fr/concerns-changes-refugee-determination-system>); et, conjointement avec **Amnistie internationale – Section Canada francophone**, *Un traitement injuste attend les réfugiés sous le nouveau système d'asile* (<http://ccrweb.ca/fr/bulletin/12/12/06-0>). Le CCR a également examiné les compressions dans le Programme fédéral de santé intérimaire dans *Vue d'ensemble de la couverture du PFSI* (<http://ccrweb.ca/fr/vue-densemble-couverture-pfsi>).

Dans un communiqué intitulé *Détérioration des conditions pour les travailleurs migrants au Canada* (<http://ccrweb.ca/fr/bulletin/12/12/18>), le CCR souligne que de nombreux travailleurs migrants se trouvent aujourd'hui dans une situation plus difficile qu'il y a un an. En effet, les changements suivants sont intervenus en 2012 : 1) en mars, l'État a annoncé qu'ils peuvent être payés jusqu'à 15% de moins que les travailleurs canadiens qui effectuent le même travail; 2) depuis juillet, pour obtenir la résidence permanente en vertu du Programme des candidats des provinces (programme qui représentait à peu près leur seul moyen d'accéder à la citoyenneté), ils doivent répondre à des normes linguistiques qu'il leur est difficile d'atteindre dans les délais

impartis; 3) en décembre, ils ont perdu leur droit aux prestations d'assurance-emploi malgré le fait qu'ils continuent de cotiser au régime.

INTERNATIONALES...

14. L'Union européenne et les violations des droits de la personne des migrants

Dans un document intitulé *Human Rights Violations in the Field of Migration: A Collective Responsibility* (http://www.epc.eu/documents/uploads/pub_3160_human_rights_violations.pdf), le **European Policy Centre** souligne la nécessité pour l'Union européenne de mettre aux fin aux violations des droits de la personne des migrants constatés dans certains États membres (droit à la réunification familiale, droit d'asile, interdiction de la torture et des châtiments inhumains, protection contre la détention ou expulsion). Ces violations sont incompatibles avec le droit européen mais souvent les mécanismes pour les empêcher ne fonctionnent pas. En raison de l'inaction de la Commission européenne, la démarche la plus fructueuse à ce jour a été celle d'individus qui réussissent à convaincre un juge de compétence nationale de demander l'avis de la Cour européenne de justice. Parmi les solutions envisagées par l'auteur, on note la création d'une autorité indépendante qui pourrait intervenir lorsque la Commission européenne n'agirait pas.

15. Accords de réadmission entre les pays européens et les pays tiers

L'organisme **Migreurop** publie un document intitulé *Accords de réadmission : la « coopération » au service de l'expulsion des migrants* (http://www.migreurop.org/IMG/pdf/Note_de_MIGREUROP_12122012_Accords_de_readmission_pour_mise_en_ligne.pdf) dans lequel il critique la pratique de l'Union européenne, et de certains pays européens, consistant à signer avec des pays tiers des accords facilitant le renvoi forcé des étrangers « indésirables ». Ces ententes constituent pour l'Union européenne un moyen d'obliger les pays frontaliers à assurer la gestion de ses frontières. En 2002, le Conseil européen a imposé des clauses de réadmission dans tous les accords de coopération, ce qui signifie que l'aide au développement, et peut-être toute forme de coopération économique ou commerciale, sont désormais subordonnées à la présence de telles clauses. Les négociations sont particulièrement opaques, les textes des traités restant parfois secret et le Parlement européen n'étant saisi du dossier qu'à la conclusion des négociations.

Migreurop diffuse aussi la *Carte des camps – 2012* (http://www.migreurop.org/IMG/pdf/Carte_Atlas_Migreurop_19122012_Version_francaise_verseion_web.pdf), cinquième édition de la « Carte des Camps » qui recense les lieux d'enfermement des étrangers en Europe et ailleurs.

16. Encadrement par l'État français de la défense des droits des étrangers en centre de rétention

En France, l'organisme **La Cimade** réagit à de nouvelles mesures du gouvernement concernant la défense des droits des étrangers dans un document intitulé *Centres de rétention : le gouvernement taille dans les droits* (<http://storage.dolist.fr/4125/www/CP11.12decryptage.pdf>). Le gouvernement a produit un appel d'offres concernant la défense des droits des étrangers dans les centres de rétention qui prévoit une surveillance stricte des organismes assurant cette défense. En plus d'entraîner une « dégradation très inquiétante de l'accès au droit des personnes enfermées », les dispositions énoncées dans l'appel d'offres auront pour effet de museler les

organismes choisis qui ne pourront plus exprimer que « de manière mesurée, des opinions dans le domaine des politiques publiques relatives à l'immigration ».

17. Pratiques discriminatoires d'une banque aux États-Unis

Au nom d'une coalition de quatorze organismes œuvrant auprès de communautés à faible revenu dans l'État de New York, l'organisme **NEDAP** basé à New York fait paraître une lettre (<http://nedap.org/resources/documents/NYWellsFargoFINALCRAexamletter.pdf>) dans laquelle il demande à un organisme américain de régulation des banques nationales, le Office of the Comptroller of the Currency (OCC), de pénaliser la banque Wells Fargo pour ses pratiques destructrices envers les communautés à faibles revenus. La lettre documente notamment de nombreuses pratiques discriminatoires envers les « communautés de couleur » en ce qui concerne les prêts hypothécaires. Les organismes demandent à l'OCC, qui doit déterminer dans quelle mesure la banque respecte ses obligations légales en matière de « réinvestissement dans la communauté », de lui donner une évaluation négative.

Cette veille a été compilée par Catherine Browne (Adjointe de recherche, Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté).

Pour des renseignements ou commentaires, communiquer avec la CRIEC :
criec@uqam.ca ou (514) 987-3000 poste 3318